

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N ° II-CD209

présenté par

M. Berrios, M. Patrier-Leitus, Mme Colin-Oesterlé et M. Bouyx

ARTICLE 64

Mission « Cohésion des territoires »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.